

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Décision du 19 septembre 2022 portant sanction dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

NOR : ENER2231590S

Par décision en date du 19 septembre 2022, en application de l'article L. 222-2 du code de l'énergie, la ministre de la transition énergétique a prononcé à l'encontre de la société IDEX ENERGIES, de numéro SIREN 315871640 dont le siège social est situé 72, avenue J.-B.-Cément, 92100 Boulogne-Billancourt :

- l'annulation d'un volume de 13 152 329 kWh cumac de certificats d'économies d'énergie.